# Addendum au Contrat d'accueil

La Ville a pris la décision d'intégrer les principes écologiques dans le fonctionnement quotidien de votre milieu d'accueil. Cela comprend aussi une meilleure gestion des déchets.

Après analyse et suite à une phase de test réussie dans deux crèches pilotes, il a été décidé de franchir une nouvelle étape et de passer progressivement aux langes lavables dans tous les milieux d'accueil de la Ville. Il a été opté pour un service de nettoyage externalisé.

Pour une gestion financière plus aisée, ce service est facturé sur base forfaitaire. La Ville applique.

- un forfait pour un temps-plein, soit 0,88€ par jour
- un forfait de 0,44€ par jour pour un mi-temps

Pour les enfants qui portent un lange uniquement pendant la sieste, la ville facturera un seul lange, soit 0,22€ par jour.

**Ces sommes seront ajoutées à vos factures mensuelles et seront proratisées en fonction de la fréquentation effective de votre enfant.**

Je souscris cet engagement et marque mon accord.

(compléter votre signature de la phrase *« pour accord »*)

Nom du parent :

Signature :

Date

**VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL**
*Département Affaires citoyennes • Departement Burgerzaken*
*Cellule Petite Enfance • Cel Het Jonge Kind*
*Rue des Halles, 4 - 1000 Bruxelles • Hallenstraat, 4 - 1000 Brussel*
***T. 0800.17.071 - petite.enfance-het.jonge.kind@brucity.be - www.bruxelles.be** • www.brussel.be*